

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 7 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la mairie salle de réunion, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË (arrivée à 21h15), Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Nicole LABICHE, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

Absents : Madame Catherine AUBIN (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Félix WAWRZYNIAK), Monsieur Fabrice LAGOUANELLE (a donné pouvoir à Madame Marianne JACQUES), Madame Marie-Josée DUË (a donné pouvoir à Madame Claire BAGLAN) et Madame Orlane MAILLARD (a donné pouvoir à Madame Marie-Josée DUË).

Madame Claire BAGLAN a été nommée secrétaire de séance.

Informations du maire :

Monsieur le Maire indique que le recensement effectué durant la période du 20 janvier au 19 février aura permis d'identifier près de 1.500 habitant(e)s. Certains logements n'ont pas été enquêtés : 36 n'étaient pas habités, 73 personnes étaient absentes et 17 ont refusé d'y participer. Monsieur le Maire remercie les agents recenseurs de leur engagement.

La gravité de la situation pour la paix dans le monde, m'invite à commencer ce conseil par une courte déclaration. Un vent mauvais souffle sur l'Europe et sur le monde.

Malgré les tentatives de médiation de tout horizon, l'Ukraine, à la limite des portes de l'Europe, est désormais sous la pression d'une guerre. Il n'est pas question, au sein de cette instance qu'est notre conseil municipal, de pointer du doigt, les responsabilités qui ont conduit à cela. Mais je voulais par contre vous redire notre attachement commun et viscéral au respect de nos valeurs démocratiques, notre solidarité et notre compassion à l'égard du peuple ukrainien.

Ils défendent héroïquement leur pays, leur patrie, leur liberté, ce que nous ferions nous-même. Il faut les soutenir et tous les pays démocratiques les soutiennent.

Regardons bien ! Nous sommes concernés. Cette guerre est Européenne, c'est un pays Européen qui est agressé, la première guerre Européenne depuis 1939.

Outre le soutien au peuple opprimé, il y a le risque de voir s'amplifier ce conflit avec des conséquences terrifiantes.

Je voudrais dire aussi que le peuple russe n'est pas un ennemi. Il est lui aussi une victime. Victime de la folie d'un dictateur, victime de la désinformation, victime de la censure et de la répression.

La démocratie, dernier rempart contre ces atrocités, est pour moi le symbole de cette Europe que nous avons construite afin de tenter d'enraciner la paix sur notre continent.

Plus d'un million d'Ukrainiens ont fui la guerre et sont dans des camps en Pologne, en Roumanie. Il faut les aider, aider ces pays frontaliers qui leur ont ouvert la porte.

Les aider en envoyant les produits de première nécessité. La commune s'est associée à la collecte organisée par l'association des maires ruraux de l'Eure. En complément nous vous proposons de faire un don de 1000 € au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

De plus la commune de Terres de Bord, propose un logement pour offrir un accueil à ces femmes, ces hommes, ces enfants réfugiés. En complément, nous lancerons dès demain un appel aux habitants, qui pourraient, si nécessaire, se tenir prêts à accueillir des personnes.

Monsieur le préfet et Monsieur le sous-préfet sont informés de ces dispositions et organisent demain à 17h00 une réunion sur le dispositif départemental d'accueil.

Pour conclure, je vous demande d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes de ce conflit.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane ROUSÉ afin d'aborder le plan santé : celui-ci permet d'avoir la démographie des professionnels de santé sur notre territoire, les maires des communes voisines ont été rencontrés. Cette démarche permettra de créer une dynamique pour organiser une nouvelle offre de santé. Madame Maryannick DESHAYES s'interroge sur la participation du département à ce projet, Monsieur Stéphane ROUSÉ indique que ce n'est pas encore le moment de le faire intervenir.

Vote des PV précédents :

PV du CM du 18/10/21 modifié : Madame Marie-Claude SASSINE demande s'il a été complété, Monsieur le Maire répond que non.

PV de CM du 02/11/21 modifié : Madame Marie-Claude SASSINE fait remarquer qu'aucun(e) secrétaire de séance n'est indiqué, Madame Catherine AUBIN sera donc rajoutée.

Début des points de délibérations à 20h50 :

Point 1 : vote du compte administratif

Présentation par M. WAWRZYNIAK du compte administratif.

Section de fonctionnement	
Recettes	866 621.41 €
Dépenses	845 055.41 €
Résultat	21 566 €
Section d'investissement	
Recettes	638 495.53 €
Dépenses	616 357.78 €
Résultat	22 137.75 €

Pour 14 voix contre 4 (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE) ; Monsieur le Maire n'ayant pas le droit de prendre part au vote.

Point 2 : vote du compte de gestion

Présentation du compte de gestion, faisant ressortir un écart de 621.92€ en recette qui correspond au bordereau n°41 qui n'a pas été traité par le trésor public.

Pour 18 voix, abstention de Monsieur Hubert DE LA HAYE.

Point 3 : affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de	120 960.19 €
- un déficit de fonctionnement	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 21 566.00 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 99 394.19 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 120 960.19 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 7 256.07 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -3 535.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 120 960.19 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 120 960.19 €

Pour 18 voix, abstention de Monsieur Hubert DE LA HAYE.

Point 4 : Vote des taux de fiscalité pour propriétés bâties et non bâties

Le conseil municipal reconduit les taux 2021 sur 2022 soit :

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties **47.55 %**.

Le taux de taxe foncière pour les propriétés bâties égal à **42.43 %**.

Voté à l'unanimité des membres.

Point 5 : Aide exceptionnelle pour l'Ukraine

Monsieur le Maire propose de soutenir la population ukrainienne en participant à la collecte de matériel de première urgence pour les réfugiés. Le logement de la mairie de Tostes a été inscrit auprès de la préfecture comme lieu d'accueil potentiel pour une famille de réfugiés. Sa fonctionnalité a été vérifiée auparavant.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal un don de 1.000 € au Comité international de la Croix Rouge.

Voté à l'unanimité des membres.

Point 6 : Budget primitif 2022

→ Par chapitre, les dépenses de fonctionnement prévues de la commune sont les suivantes :

Compte 011	charges à caractère général	270 489.00
Compte 012	charges de personnel	310 040.00
Compte 014	atténuation de produits	24 571.00
Compte 022	Dépense imprévues	12 637.19
Compte 023	virement à la section investissement	127 269.47
Compte 042	dotations aux amortissements	10 417.45
Compte 065	autres charges de gestion courante	176 568.00
Compte 066	charges financières	2 070.00
Compte 067	charges exceptionnelles	20 910.00

Total dépenses de fonctionnement		954 972.11 €

→ Par chapitre, les recettes de fonctionnement prévues de la commune sont les suivantes :

Compte 002	excédent global (report de 2021)	120 960.19
Compte 013	atténuation de charges	1 000,00
Compte 070	produits des services	67 153.92
Compte 073	impôts et taxes	496 428.00
Compte 074	dotations et participations	202 240.00
Compte 075	autres produits de gestion courante	67 190.00

Total recettes de fonctionnement		954 972.11 €

→ Par chapitre, les dépenses d'investissement prévues de la commune sont les suivantes :

Compte 16	Dépenses non affecté	47 500.00
Immobilisations corporelles par opération :		
	Ecole	5 500,00
	Mairie	18 885,00
	Salle polyvalente	6 600,00
	Cantine	1 500,00
	Eglise	4 250,00

Cimetière	7 000,00
Voirie	90 126,00
Logements	6 000,00

Total dépenses d'investissement 211 760.99 €

→ Par chapitre, les recettes d'investissement prévues de la commune sont les suivantes :

Compte 001	Solde d'investissement reporté	7 256.07
Compte 021	virement de la section fonctionnement	127 269.47
Compte 040	opérations d'ordre entre section	10 417.45
Compte 010	dotations fonds divers réserves	30 750.00
Compte 013	subventions d'investissement	36 068.00

Total recettes d'investissement 211 760.99 €

Madame Maryannick DESHAYES demande des précisions sur les livres proposés aux habitant(e)s de Terres de Bord pour la somme de 1.000€ (compte 011). Madame Nicole LABICHE explique que Monsieur Armand LAUNAY propose d'écrire ce livre, seule la mise en page et l'impression seront aux frais de la commune. Madame Marie-Claude SASSINE indique qu'il serait préférable, plutôt que de distribuer le livre à tous les foyers, de faire une souscription, une pré-commande qui permettrait de ne pas « gâcher » des ouvrages qui ne seraient pas valorisés par certains. Et pourquoi ne pas proposer de venir le chercher en mairie.

Concernant le don de 1.000€ au CICR, Monsieur Thierry LECOMTE demande pourquoi ce budget n'est pas pris sur le budget du CCAS. Monsieur Stéphane ROUSÉ indique que cela diminuerait le budget CCAS de l'année 2022, budget qui reste constant avec le report de l'année 2021, environ 13.000€.

Monsieur Hubert DE LA HAYE demande si les « titres annulés » font réellement partie des charges exceptionnelles (compte 067), il a « un doute » sur les 3 premières lignes.

Monsieur Thierry LECOMTE s'interroge sur le nombre total d'employés communaux, il lui semblait qu'il y en avait 17. Madame Lucie RAOULT infirme cette remarque.

Madame Maryannick DESHAYES demande des informations supplémentaires concernant les tontes, seront-elles externalisées, à certains endroits seulement, ça ne lui semble « pas très cher », Monsieur le Maire indique que ces tontes ne seront réalisées que si besoin.

Madame Maryannick DESHAYES remarque que les dépenses non affectées le sont en réalité.

Madame Marie-Claude SASSINE remarque une différence de montant au niveau du compte 040. Madame Lucie RAOULT indique qu'il y a, en effet, une erreur dans les amortissements, le chiffre à retenir est 10.417,45€.

Monsieur Hubert DE LA HAYE demande des compléments d'information concernant les aménagements routiers au niveau de la D79 et les 6 radars pédagogiques (dont un refacturé à la Haye-Malherbe).

Le budget d'exploitation et le budget de la section Investissement 2022, présentés à l'équilibre, sont soumis au vote comme suit :

- POUR 15 voix ;
- CONTRE 4 voix.

Point 7 : Travaux SIEGE quartier Val Martin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

✓ en section d'investissement: **5 333.00 €**

Voté à l'unanimité des membres.

Point 8 : Travaux SIEGE rue aux Potiers

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

✓ en section d'investissement: **200.00 €**

Voté à l'unanimité des membres.

Point 9 : Travaux voirie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les entrées de hameaux seront réaménagées afin de diminuer la vitesse avec un marquage au sol et des radars pédagogiques. Il présente le plan de ce que deviendra le nouveau carrefour situé au niveau de la boulangerie Saint Blaise. Quatre feux récompenses seront installés au niveau de l'intersection. Les places de stationnement situées sur la D79 seront « reculées », un bouton situé au niveau des feux permettra aux piétons de traverser en toute sécurité. Il a été choisi des feux récompenses afin de ne pas bloquer la circulation : ils resteront au vert si la vitesse est respectée.

Madame Maryannick DESHAYES remarque qu'il n'y a pas d'accès PMR au niveau des trottoirs de la D79, ne serait-ce pas l'occasion d'y travailler. Monsieur le Maire indique que, de toute façon, la boulangerie n'a pas d'accès PMR.

Monsieur Thierry LECOMTE s'interroge sur les feux « intelligents » et propose de réfléchir à l'installation de chicanes, peut-être moins chère et qui permettra aux engins agricoles d'être moins impactés par ce nouvel aménagement. Il fait également remarquer que ce projet avait été refusé par la CASE durant son mandat.

Il informe également que les gendarmes pourront être interpellés pour constater d'éventuelles infractions au niveau du nouveau carrefour sur la D79.

Les devis correspondant au montant des travaux au niveau du génie civil et des feux sont les suivants :

Citéos : 29 960€ HT et 38 850€ HT

NGE Connect : 25 590€ HT et 31 590€ HT

C'est donc ce dernier qui sera retenu.

Madame Marie-Claude SASSINE remarque qu'il serait intéressant de rajouter les feux du nouveau carrefour dans le livre de Monsieur Armand Launay « les feux vont attirer les touristes ».

Madame Maryannick DESHAYES demande quels seront les frais de maintenance des radars et Monsieur Thierry LECOMTE la durée de vie des batteries, Monsieur le Maire répond 6 ans.

Monsieur le Maire indique que les stationnements à Tostes seront changés et resteront en quinconce.

Pour 15 voix contre 2 Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, 2 abstentions Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE

Point 10 : Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mars 2022

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er mars 2022 :

AGENTS TITULAIRES :

Fatiha Djedoui – Adjoint Technique principal 2ème classe – 34h/35h

Logan GRIMOIN – Adjoint Technique 2ème classe - 35h

Valérie Laurance – Adjoint Administratif principal 2ème classe – 32.50h/35h

Lucie Raoult – Adjoint Administratif principal 2ème classe à - 33h/35 h

AGENTS NON TITULAIRES :

Service cantine

Gaëlle Wacogne - Adjoint Technique 2ème classe à – 33h/35h

Emilie GLATIGNY - Adjoint Technique 2ème classe à – 25.20h/35h

Service école

Noémie LUCAS - Adjoint Technique 2ème classe à – 26h/35h

Marie-Laure LECAUDE - Adjoint Technique 2ème classe à – 8h/35h

Laurence DUDOUIT -Adjoint d'animation à 32h/35h

Ambre BRUNET- Adjoint d'animation à 34h/35h

Service technique

Guy LECAUDE - Adjoint Technique 2ème classe – 35h

Service administratif

Laura CAILLEUX - Adjoint administratif 2ème classe – 20h

Le conseil municipal autorise la nomination de Madame Gaëlle WACOGNE en tant qu'agent stagiaire et ce à compter du 1^{er} mars 2022.

Voté à l'unanimité des membres.

Madame Maryannick DESHAYES est étonnée de ne pas voir la construction de l'école dans le budget 2022, Monsieur le Maire indique que le contrat d'agglomération a été repoussé, le projet n'y est donc pas inscrit, ni les études, ni les chiffrages, ils le seront en 2023.

Monsieur Thierry LECOMTE remarque que les demandes de subventions n'ont pas été faites, Monsieur le Maire indique qu'une commission sera mise en place dans les semaines à venir.

Questions diverses

- Stagiairisation d'un agent : présenter un état détaillé du personnel
Voir Point 10 : Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mars 2022.

- Monsieur LOMENEDE peut-il préciser ce qu'il entend par « vos adresses mail fonctionnent de temps en temps »

Monsieur Jean-Daniel LOMENEDE demande aux membres de la minorité s'ils utilisent ces adresses car il semble que certaines soient vides ce qui prouverait qu'elles sont utilisées. Les membres ne veulent pas y avoir accès, ils demandent d'avoir les informations via leur adresse mail personnelle.

- Panneau Pocket : qui décide de l'intérêt des parutions et qui publie ?

L'application Panneau Pocket a pour objectif d'informer la population rapidement d'un événement (coupures d'eau, électricité, alertes météo, ...), d'une manifestation sur la commune, même si d'autres moyens de communication sont utilisés. C'est un travail collectif même si seuls Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Daniel LOMENEDE et Monsieur Fabrice LAGOUANELLE (délégués à la communication) ont les codes d'accès pour les publier. Toutefois, chacun(e) des membres du Conseil Municipal peuvent leur communiquer des informations afin qu'ils les publient. Près de 300 habitant(e)s y sont abonné(e)s.

- Sécurité du travail des employés communaux du service technique

Madame Marie-Claude SASSINE a remarqué qu'ils taillaient des arbres en hauteur sans sécurité. Monsieur le Maire indique que ce sont les services de l'Agglomération ou Enedis qui se chargent de ce type de taille. Il confirme que les agents ont déjà des harnais de sécurité.

- Conseil d'Agglo : Madame LABICHE a-t-elle son libre arbitre ou doit-elle voter selon les directives du groupe majoritaire décidées lors des rencontres du lundi ?

Madame Nicole LABICHE rappelle qu'elle est élue par les habitant(e)s et qu'elle vote dans leur intérêt et celle de la commune. Elle note l'indépendance de ses décisions, qu'il n'existe aucun cadre réglementaire et que personne ne lui dicte ce qu'elle doit voter.

- Remplacement du préfabriqué : La phase 1 avec la yourte est terminée. Mais qu'en est-il de la phase 2 avec le Centre de Loisirs ? Le délai fixé par vos soins était la rentrée de septembre 2021
Les services de l'Agglomération gèrent ce remplacement, les devis sont faits et la réalisation est prévue avant l'été 2022. L'ancien préfabriqué sera donc remplacé par un nouveau.

- Assainissement : on ne peut se contenter de ce que vous avez écrit dans votre bilan. Modification du zonage ? Planning de prolongement du réseau ? Raccordement des Fosses ? De la Vallée, de

Tostes ?

Ce n'est pas d'actualité au niveau de l'Agglomération, il n'y a aucune progression. Leur priorité est aujourd'hui de remettre à niveau les communes de l'ancienne communauté de communes Eure-Madrie-Seine. L'Agence de l'Eau ayant également changé de présidence, ce ne semble pas être sa priorité.

- ENT : même CR. Réponse en mars et mise en place septembre 2021 ?

L'ENT est en place, deux des institutrices y ont été formées en juin 2021.

- Colis des Anciens : Que faites-vous des colis restants ? Pour mémoire au 2 février 2022, 4 colis 2 personnes et 12 colis 1 personne.

Monsieur Stéphane ROUSÉ rappelle une erreur de commande au niveau des colis : il y a donc plus de colis simples que prévu. Ils ont été proposés aux personnes qui ne pourraient pas venir au repas du dimanche 13 mars 2022. Les colis restants seront donnés aux associations caritatives.

- CCAS : composition non conforme

Monsieur Stéphane ROUSÉ indique qu'en effet, la composition du CCAS n'est plus conforme depuis que Madame Catherine AUBIN a rejoint le Conseil Municipal. Madame AUBIN étant absente ce soir, Monsieur ROUSÉ verra avec elle si elle souhaite conserver les deux postes (CM et CCAS) ou abandonner l'un des deux.

- Mur de la mare rue Pasteur : où en êtes-vous de la recherche de non-mitoyenneté ? Concertation avec les riverains ?

Monsieur le Maire indique à Monsieur Thierry LECOMTE que ce mur est mitoyen. Le géomètre l'a constaté, Monsieur LECOMTE n'est pas d'accord. Il souhaiterait que soit sorti « des cartons » l'acte de vente. Monsieur le Maire indique qu'un nouveau propriétaire voisin s'est engagé à le réparer gratuitement.

- Impasse de Blacquetuit : Qui a décidé de l'élargissement sans consultation des riverains ? Surcoût ? Qui paie ?

Il n'y a pas eu d'élargissement mais un élagage et c'est l'Agglomération qui a payé.

- Vente des Domaines rue Pasteur : L'occupant non propriétaire est décédé, les frais d'inhumation ont été supportés à hauteur d'environ 3000 € par le CCAS. Il serait opportun de voir si un remboursement de cette somme est possible.

Monsieur le Maire indique que les frais étaient à hauteur de 2.241€ et qu'aucun remboursement n'est possible. Monsieur Thierry LECOMTE demande si ces frais ne pourraient pas être supportés par les nouveaux propriétaires. Ceci est impossible.

- Parrainage des candidats à la Présidentielle : Avez-vous parrainé un candidat et lequel ? Discussion avec le groupe majoritaire ?

Monsieur le Maire rappelle que ceci est confidentiel et que rien ne l'oblige à le divulguer au Conseil Municipal. Toutefois, il tient à dire qu'il n'a parrainé aucun(e) candidat(e).

- Challenge national 2021 « ça commence par nous » : quel bilan ? Information aux habitants ?

Madame Claire BAGLAN informe de la participation d'une quarantaine d'habitant(e)s avec le changement de 1.310 gestes éco-responsables. Elle rappelle qu'il aurait été intéressant que les membres de la minorité y participent.

Un bilan a été envoyé à chaque participant(e) chaque mois ainsi qu'en juin (bilan de mi-année) et en janvier 2022 pour le bilan final. Une communication sera faite dans le prochain bulletin municipal.

- Questionnaire « café multi-services » : vous avez déclaré en commission ouverte que c'était acté à Tostes. Où est la participation citoyenne ?

Monsieur le Maire rappelle que seule la mairie de Tostes peut accueillir ce type de projet.

- Affranchissement : augmentation de 30%. Affranchissement en ligne ? Machine à affranchir ?

Madame Lucie RAOULT rappelle qu'auparavant, c'était notre facteur qui déposait gracieusement le courrier, aujourd'hui, il n'est plus sur notre secteur. Il n'y a pas assez de courriers à affranchir pour investir dans une machine.

- Rencontre avec les agriculteurs : Pour quels sujets ? Lesquels ont été conviés ?

Madame Claire BAGLAN indique avoir commencé ce travail courant 2021 et rappelle qu'il avait été envisagé de mettre en place des « journées à la ferme ».

- Epandage de pesticides près des habitations : Journal officiel du 26 janvier 2022. Que comptez-vous faire pour que les règles soient respectées ? Chartes départementales ?..

Monsieur Jacques VIEL indique qu'une nouvelle charte sera mise en place au 1^{er} juillet 2022 par la Chambre d'Agriculture. Celle-ci est négociée auprès de chaque département. La distance d'épandage varie en fonction du type de pesticides utilisés.

- Subventions : date de la commission d'attribution

Dans les semaines à venir.

- Point sur la sécurité : rail détérioré et boues sur les chaussées.

Les boues sur les chaussées sont dues aux engins agricoles, en effet, nous habitons sur une zone rurale. Le rail était détérioré bien avant notre mandat, les services de l'Agglomération ont été interpellés.

- Facture de raccordement assainissement des bâtiments communaux. Demande d'avoir auprès de M Vasseur. Où en êtes-vous ?

Monsieur Philippe répond étant un marché à bon de commande non détaillé, la CASE n'a pas pu faire d'avoir.

- Charte d'engagement PCAET. Alimentation : où est la table de tri à la cantine ? Vos engagements sont déjà a minima. Exemplarité de la commune : rien / Education à l'environnement : défi 0 déchets. Cantine : pas d'inscription de Terres de Bord aux actions contre le gaspillage. Pourquoi ? Alors que des plats entiers sont jetés.

Madame Claire BAGLAN indique qu'une semaine de pesée avait été effectuée par la Régie des Deux Airelles en juin 2021. Un projet de don des repas non distribués est en cours, pour cela, un mois de pesée est actuellement en cours. Ce projet sera présenté au Conseil Municipal fin 2022/début 2023. Madame Maryannick DESHAYES indique que la commune de Tournedos-Bois-Hubert utilise l'application Too Good to go pour redistribuer les « restes » de la cantine.

- Subvention Sécurité Routière, action organisée dans la commune. Où en êtes-vous ?

Ce projet est en cours à l'école.

- « Envoi » d'une nouvelle carte électorale. Quelles modalités de remise ?

A chaque vote présidentiel, une nouvelle carte est envoyée à chaque citoyen. Cette fois-ci, les habitant(e)s qui vont changer de bureau seront avertis également avec un courrier. Nous sommes dans l'obligation de faire un envoi individuel par La Poste.

- Conseil municipal des Jeunes : Avez-vous informé et demandé l'accord des parents avant de rencontrer leurs enfants dans les collèges ? Des candidats ? Date de réunion des élus ?

Monsieur le Maire rappelle que l'accord pour rencontrer les élèves est donné par les chefs d'établissement respectifs. 15 enfants se sont positionnés (dont 11 CM1/CM2). Il n'y aura donc pas de choix à faire entre les candidats.

- Conseil des Sages : Des candidats ? Date de réunion des élus ?

Monsieur Stéphane ROUSÉ indique que trois personnes ont répondu. Il relancera cette démarche durant le repas des Anciens de ce dimanche 13 mars 2022.

- Ecole Erik Satie Dotation. Avez-vous eu un échange avec les dirigeants ? Qu'en est-il ?

Plusieurs réunions ont été reportées, le Conseil Municipal est conscient que cette situation ne peut pas durer.

Séance levée : 23h10

Patrice PHILIPPE  MAIRIE DE BORD	Jean-Félix WAWZRYNIAK 1 ^{er} adjoint au maire	Marie-Josée DUË 2 ^{ème} adjointe au maire
Stéphane ROUSÉ 3 ^{ème} maire adjoint au maire	Claire BAGLAN 4 ^{ème} maire adjointe au maire	Fabrice AUTECHAUD maire délégué de TOSTES
Jacques VIEL	Nicole LABICHE	Catherine AUBIN absente
Marianne JACQUES	Fabrice LAGOUANELLE absent	Christophe BILOE
Orlane MAILLARD absente	Jean-Daniel LOMENEDE	Noémie WEZEL
Marie-Claude SASSINE	Hubert de la HAYE	Maryannick DESHAYES
Thierry LECOMTE		

